

DOSSIER D'INSCRIPTION & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Marché de Noël de Vallègue

Dimanche 29 Novembre 2026 — Salle des Fêtes & Extérieurs

Organisé par : Association « Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes » | 9 route de Rieumajou – 31290 Vallègue
Téléphone : 06 27 35 56 90 | Email : lbestsf31@gmail.com | SIREN : 923 355 507

⚠ DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 30 OCTOBRE 2026 (Un mois avant l'événement)

Tout dossier incomplet à cette date sera systématiquement refusé. Retour par VOIE POSTALE OBLIGATOIRE.

PARTIE 1 : DOSSIER D'INSCRIPTION

Merci de compléter l'ensemble des champs ci-dessous en lettres majuscules :

Nom de la société / Organisme :	
N° SIRET (obligatoire) :	
Nom et Prénom de l'exposant :	
Adresse postale complète :	
Téléphone :	
Adresse e- mail :	
Site internet / Réseaux sociaux :	
Description détaillée de l'activité : (Produits vendus, services ou créations)	
Besoin d'électricité sur le stand ? :	[] OUI [] NON (Prises 220V à disposition. Pensez à apporter vos rallonges et multiprises)

Tarifs & Logistique Stand

Prestation / Option	Tarif unique	Votre Choix
Emplacement Stand Marché de Noël (Table et chaise fournies)	20 €	[]
Adhésion annuelle à l'association (Optionnelle - Soutien aux événements)	10 €	[]
TOTAL À RÉGLER :		 €

Possibilité d'avoir plusieurs tables : L'inscription de base comprend un emplacement avec table. Si vous avez besoin d'un espace supplémentaire ou de plusieurs tables pour votre stand, merci de contacter obligatoirement l'association avant l'envoi de votre dossier par courrier afin de valider la faisabilité technique et le montant global.

Mode de règlement choisi :

☐ **Chèque** à l'ordre de : *Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes*

☐ **Virement bancaire** (les coordonnées IBAN vous seront transmises sur demande par e-mail)

PARTIE 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MANIFESTATION

Article 1 : Organisation et Cadre de l'Événement

Le Marché de Noël est organisé par l'association « Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes », dont le siège est situé au 9 route de Rieumajou, 31290 Vallègue. L'événement se déroulera le dimanche 29 novembre 2026 à la Salle des Fêtes et ses abords à Vallègue. La manifestation est ouverte au public de 9h30 à 18h00.

Article 2 : Conditions d'Admission et Inscriptions

L'association « Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes » statue souverainement sur l'admission de chaque postulant. Elle se réserve le droit de refuser toute candidature sans obligation d'en justifier les motifs. L'inscription n'est considérée comme ferme, valable et définitive qu'après réception du dossier d'inscription dûment complété, validé par l'organisateur, accompagné de la totalité des pièces justificatives et après encaissement du règlement financier associé. Tout dossier incomplet ou non accompagné du règlement à la date limite sera rejeté.

La candidature de tout organisme à caractère politique ou para-politique sera systématiquement refusée. Il est formellement interdit à tout exposant de se livrer, dans l'enceinte du site, à de la publicité ou du prosélytisme à caractère politique, idéologique ou sectaire.

Article 3 : Envoi Postal et Pièces Obligatoires à Joindre au Dossier

Pour être administrativement recevable, le dossier d'inscription complet doit impérativement être envoyé exclusivement par **VOIE POSTALE** au plus tard le **30 octobre 2026** à l'adresse suivante : **L'association Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes, 9 route de Rieumajou, 31290 Vallègue**. Tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera refusé.

Le dossier doit obligatoirement comprendre :

- 1. Le présent dossier d'inscription dûment complété.
- 2. Le règlement intérieur officiel complété, daté et signé.
- 3. Un extrait Kbis récent ou un avis de situation au répertoire INSEE (justificatif d'immatriculation).
- 4. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) en cours de validité couvrant l'activité de l'exposant lors de l'événement.
- 5. Une photocopie lisible recto-verso de la pièce d'identité du demandeur / représentant légal.
- 6. Le règlement financier complet de 20 € (chèque à l'ordre de « Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes » ou justificatif de virement).
- 7. Une carte de visite professionnelle (si l'exposant souhaite figurer sur les visuels publicitaires collectifs).

Article 4 : Horaires, Présence et Tenue des Stands

Tous les exposants s'engagent à assurer une présence continue et active sur leur stand durant l'intégralité des horaires d'ouverture au public, soit de 9h30 à 18h00. Aucun stand ne pourra être laissé sans surveillance ou fermé prématurément avant l'heure officielle de clôture. Les stands devront présenter un aspect soigné, décoré dans l'esprit de Noël et professionnel en adéquation avec la charte de l'événement.

Article 5 : Logistique, Électricité et Installations

Les tables et les chaises nécessaires à l'installation sont fournies gracieusement par l'organisateur dans la limite des stocks disponibles. Les exposants restent libres d'apporter leur propre matériel d'exposition s'ils le désirent. L'accès au site pour l'installation des stands s'effectuera à partir de 8h00 le matin même de l'événement.

Raccordement électrique : Des prises électriques sectorielles (220V) sont mises à disposition par la structure d'accueil pour les exposants ayant formulé leur demande sur le dossier d'inscription. Il appartient exclusivement à chaque exposant de prévoir son matériel technique d'alimentation, notamment des rallonges électriques de longueur suffisante et des blocs multiprises conformes aux normes de sécurité en vigueur. En fin de manifestation, les stands devront être entièrement débarrassés de leurs produits, emballages, déchets et poubelles par l'exposant le soir même.

Article 6 : Conditions d'Annulation et de Désistement

Pour des raisons de logistique et de bonne organisation, tout désistement ou annulation de la part de l'exposant intervenant après la date limite du 30 octobre 2026 entraînera la renonciation totale et définitive aux sommes engagées lors de l'inscription, aucun remboursement ne sera opéré.

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur en raison du contexte ou de contraintes sanitaires/impératives imposées par les autorités publiques, l'association procédera au remboursement des frais d'inscription, sous déduction d'une retenue forfaitaire de 10 € pour frais de gestion administrative.

Article 7 : Affichage des Prix, Information Clientèle et Langue Française

Les exposants s'engagent à respecter scrupuleusement la réglementation commerciale nationale en vigueur concernant l'affichage clair des prix et la qualité des prestations ou produits présentés. Ils doivent veiller à la parfaite information de la clientèle.

Conformément à la législation (Loi Toubon), l'emploi de la langue française est obligatoire pour l'ensemble des désignations, offres, présentations, documentations publicitaires écrites ou parlées, modes d'emploi, conditions de garantie ainsi que sur les factures et quittances. Toute infraction constatée à ce sujet pourra faire l'objet de poursuites conformément à la réglementation sur la répression des fraudes.

Article 8 : Publicité, Distribution et Environnement Sonore

Il est formellement interdit de distribuer des tracts, flyers, prospectus ou documents promotionnels en dehors de la surface dévolue au stand de l'exposant. De même, il est prohibé de faire de la publicité pour des marques, enseignes ou firmes dont l'exposant ne serait pas le dépositaire direct ou qui ne seraient pas représentées ce jour-là, sauf accord préalable explicite de l'association.

Aucun affichage publicitaire ne doit être apposé en dehors des limites strictes du stand. L'usage de matériel sonore (musique, micro, présentations audio) est strictly réglementé : le volume doit être modéré afin de ne causer aucune gêne vis-à-vis des stands limitrophes ou du public.

Article 9 : Sécurité, Vols et Responsabilités

Ni l'association organisatrice « Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes », ni la municipalité d'accueil de Vallègue ne pourront être tenues responsables en cas de dommages, pertes, vols, détériorations ou dégradations de matériel ou de marchandises appartenant aux exposants, avant, pendant et après la manifestation. L'association ne saurait également être tenue pour responsable d'un manque éventuel de fréquentation du public.

Chaque exposant demeure le gardien juridique de ses biens propres et doit assurer une surveillance constante de son espace. L'association ne contracte aucune police d'assurance pour le compte des participants ; chaque exposant doit justifier d'une couverture d'assurance personnelle valide (Responsabilité Civile Professionnelle).

Article 10 : Droit à l'Image

Dans le cadre de la promotion de l'événement, l'association peut être amenée à réaliser des photographies ou des vidéos des stands et des animations. En cochant la case ci-dessous, l'exposant indique son choix quant à l'utilisation de ces supports sur les canaux de communication de l'association (réseaux sociaux, presse locale, site internet) :

☐ **J'AUTORISE** ☐ **JE N'AUTORISE PAS** l'association à utiliser les visuels de mon stand.

Article 11 : Protection des Données Personnelles (RGPD) & Informatique et Libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'association **Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes** pour la gestion des inscriptions, le suivi administratif et l'organisation logistique des événements. Elles sont conservées pendant la durée légale stricte et sont destinées exclusivement à l'équipe d'organisation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter l'association par e-mail à l'adresse : **lbestsf31@gmail.com** ou par courrier au siège social de l'association.

Article 12 : Manquements, Sanctions et Compétence Juridique

Tout manquement constaté aux dispositions du présent règlement intérieur entraînera l'exclusion immédiate et sans préavis de l'exposant fautif, sans qu'il puisse prétendre à un quelconque remboursement. Cette exclusion pourra s'accompagner, sur décision du bureau de l'association, d'une interdiction de participer à de futures manifestations.

L'association se réserve le droit exclusif de modifier le présent règlement ainsi que la configuration ou le plan d'implantation du site, dans l'intérêt général de la manifestation, chaque fois qu'elle le jugera utile. Sauf cas spécifiques où l'association se prononce de manière souveraine, toutes les contestations ou litiges pouvant survenir entre les exposants, les tiers, les visiteurs et l'association seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Toulouse.

Engagement de l'Exposant :

Je soussigné(e), M. / Mme, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur ci-dessus (Articles 1 à 12), incluant les clauses relatives au RGPD et au droit à l'image, et en accepter les termes et conditions sans réserve.

Pour l'Organisateur : Association « Le Bien-Être Sous Toutes Ses Formes »	L'Exposant / Le Participant : Mention manuscrite « Lu et approuvé » : Date et Signature :
---	--